

Le 21 février 2013

SALAIRE-INTERESSEMENT NON A LA REGRESSION SOCIALE

Les salariés subissent l'austérité salariale imposée par la direction (seulement 0,5% d'augmentation générale quand l'inflation est de 1,3%). Les rémunérations sont de plus en plus individualisées (notamment pour les cadres). Les inégalités perdurent entre les hommes et les femmes en matière de salaire. Les conditions de travail se détériorent...



Et la liste des malaises sociaux n'est pas close. Le dernier recul en date concerne l'intéressement. 2,7%, plus un supplément de 2%, soit 4,7% (seulement 2/3 d'un mois de salaire net).

Aujourd'hui, de nombreux salaires sont inférieurs au minimum nécessaire pour vivre décemment. Et ce n'est pas cet intéressement en baisse qui va compenser la baisse du pouvoir d'achat des salaires...

Le partage actuel des profits ne répond en rien aux attentes des salariés. À nous de revendiquer une véritable répartition des richesses créées en exigeant que leur redistribution soit plus équitable et passe pour le moins par un vrai salaire !!!

Avec vous tout est possible, seuls nous ne pouvons rien !

Par ailleurs, demain, l'accord national interprofessionnel sur l'emploi va aggraver le risque de chantage au maintien dans l'emploi en échange de nouveaux reculs sociaux, notamment sur les salaires et le temps de travail.

Il y a urgence, réagissons avant qu'il ne soit trop tard !

Ce n'est pas en facilitant les licenciements que l'on sécurise et développe l'emploi !



POUR DIRE NON A LA REGRESSION SOCIALE

NOUS VOUS INVITONS A MANIFESTER DANS TOUTE LA FRANCE

LE 5 MARS 2013

Avant-projet de loi sur l'accord Medef CFDT : On a bien raison de manifester le 5 mars

L'avant-projet de loi transposant l'accord minoritaire Medef CFDT, c'est comme les lasagnes bolognaise de chez Findus ou Picard : sur l'étiquette c'est du bœuf, dedans c'est du cheval. « *Sécurisation de l'emploi* », s'intitule ce projet de loi... Ils nous prennent pour des bourrins.

Comment l'accord pourrait bouleverser vos droits

Alors qu'il y a chaque jour plus de 1500 nouveaux chômeurs, que les ruptures conventionnelles (dont 80 % sont imposées aux salariés) et les plans de départs volontaires explosent, le patronat prétend qu'il serait difficile de licencier ? Que le droit du travail serait trop rigide ? Faudrait-il, pour travailler, accepter de perdre tous ses droits, que le travail non ou mal déclaré devienne la norme, que les « mini jobs » à l'allemande ou le travail « indépendant » à la roumaine ou à la polonaise fleurissent ?

Le projet de loi procède par amendements au Code du Travail pour tous les sujets. Il s'agit bien d'une refonte globale du droit social, sous forme de sa vitrification.

Allons leur dire :
« Députés, Sénateurs, ne votez pas ça ! »

La session parlementaire est devant nous. Il n'est pas trop tard.